

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

DE LA DROME

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ALEX**

N° 2022\_40

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

**Séance du 5 septembre 2022**

Le lundi 5 septembre 2022 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune d'Alex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation  
30 août 2022

Date d'envoi en Préfecture  
7 septembre 2022

Date d'affichage  
12 septembre 2022

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0

**Etaient présents :**

Gérard CROZIER, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

**Etaient excusé(s) :** Jean-Michel CHAGNON (procuration à Gérard CROZIER), Rodrigue ROUBY (procuration à Denis CORNILLON), Pascale REYNAUD (procuration à Line NAUD), Virginie PUGLIESE (procuration à Lionel ROUQUET), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET (procuration à Laurent AUBRET)

Secrétaire de séance : François DE SAINT VICTOR

**VOIRIE COMMUNALE :****Achat d'un délaissé de voirie appartenant à M. RONCORONI situé Route de Fiancey**

Monsieur le Maire indique à son Conseil que la Commune a la possibilité d'acquérir un délaissé de voirie situé Route de Fiancey qui permettrait de régulariser le tracé des trottoirs de cette voie communale structurante et d'améliorer la visibilité au niveau du carrefour avec l'avenue Henri Seguin.

L'emprise foncière à acquérir par la commune est la parcelle AB n°563 désignée « terrain A » (cf. plan de division joint) appartenant à l'ASSOCIATION CHRETIENNE DES FRERES DE PLYMOUTH DE VALENCE SUD, d'une surface de 152 m<sup>2</sup> et sise 260 Route de Fiancey. Cette parcelle est issue d'une division de la parcelle AB N°413.

Le propriétaire s'est engagé à céder à la Commune cette emprise foncière au prix de UN EURO symbolique.

La Commune, quant à elle, s'est engagée à prendre à sa charge la dépose de l'ancienne clôture et sa pose sur les nouvelles limites établies le long de la voie départementale, sur le terrain restant à la propriété de l'Association (voir détail projet acte). Ces travaux sont achevés à ce jour.

Sont joints à la présente délibération :

- Un plan de division
- Le projet d'acte de vente

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Décide d'acquérir** la parcelle AB n°563 désignée « terrain A » (cf. plan de division joint) appartenant à L'ASSOCIATION CHRETIENNE DES FRERES DE PLYMOUTH DE VALENCE SUD, d'une surface de 152 m<sup>2</sup> et sise 260 Route de Fiancey, au prix de UN EURO symbolique.
- **Décide d'autoriser** M. Le Maire, ou son représentant, à poursuivre toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **Précise** que les frais afférents à cette acquisition seront dus par la Commune,
- **Informe** que le notaire chargé du dossier est Maître DESAILLOUD, notaire à Alixan.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**M. Gérard Crozier**  
Maire d'Alex



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants u Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes:

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application" Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes:

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 08/09/2022

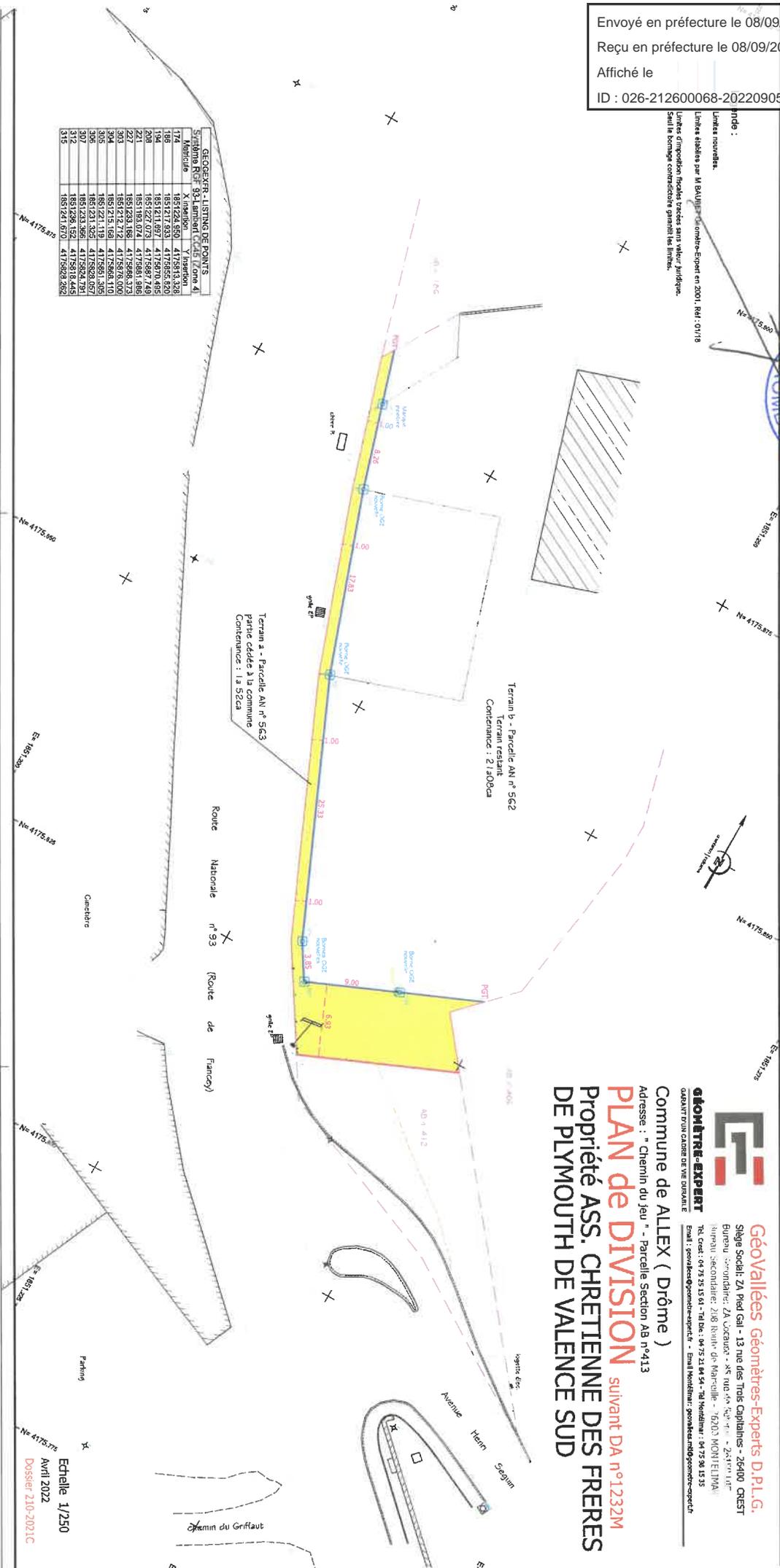
Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le

ID : 026-212600068-20220905-2022\_40-DE



Inde :  
Limites nouvelles.  
Limites établies par M. DALLIER - Géomètre-Expert en 2001, Ref: 01/18  
Limites d'imposition fiscales tracées sans valeur juridique.  
Seul le bornage contradictoire garantit les limites.



GEOGÈTRE - LISTING DE POINTS	
SYNTHÈSE RCP	SYNTHÈSE RCP
174	1861224.920
176	1861224.920
186	1851217.633
194	1851211.997
208	1851227.075
221	1851193.972
223	1851212.712
303	1851215.168
304	1851221.119
305	1851221.926
306	1851221.926
312	1851221.670
315	1851221.670

**GéoVallées Géomètres-Experts D.P.L.G.**  
 Siège Social: ZA Pied Gal - 13 rue des Trois Capitaines - 26400 CREST  
 Bureau Secondaire: ZA Vocabat - 85 rue des Forges - 26100 LAFRÈRE  
 Bureau Secondaire: 208 Route de Marcelline - 76203 MONT-ELMAY  
 Tél. Crest : 04 75 55 15 64 - Tél. Laf. : 04 75 51 61 54 - Tél. Mont-Elm. : 04 75 98 15 35  
 Email : gponze@gpomme-experts - Email Mont-Elm : gponze.mont@gpomme-experts

**COMMUNTE-EXPERT**  
 GARANT D'UN CADRE DE TRAVAIL DURABLE  
 Commune de ALLEX ( Drôme )  
 Adresse : " Chemin du jeu " - Parcelle Section AB n°413  
**PLAN de DIVISION** suivant DA n°1232M  
**Propriété ASS. CHRETIENNE DES FRERES DE PLYMOUTH DE VALENCE SUD**

Echelle 1/250  
 Avril 2022  
 Dossier 210-2021C